



commission de réforme qui emet un avis non favorable

Par **fireman09100**, le **23/06/2011** à **21:50**

Bonjour a tous

je suis surveillant de prison depuis 2007 , j'ai été affecté en sortie d'école a la centrale de clairvaux .J'ai eu le 14 novembre 2008 une chute dans les escaliers de l'établissement qui au départ a été diagnostiqué en entorse apres plusieurs mois de souffrance et une rechute on m'a trouvé suite a une IRM une fissure du genoux consécutif a cette chute .J'ai été affecté en fevrier 2010 sur nimes j'étais encore en arret ors a nimes je n'étais pas allez voir le médecin pour la reprise mais j'avais une opération de programmé en mars .

j'ai eu une nouvelle rechute en aout 2010 avec une nouvelle opération en nov 2010 , suite a cette arret toujours classifié en AT j'ai subit une expertise médicale demandé par ma directrice qui a conclut a une imputabilité au service de ma rechute .

J'ai appris ce matin que la commission de réforme donnait un avis défavorable car je n'ai pus produire de radio qui selon eu aurait du etre faite en 2008.

si l'administration suit la commission comment la contré d'avance merci pour votre aide et j'espère avoir été claire dans mon résumé

P.S: comment ils peuvent allez a l'encontre de l'avis de l'expert mandaté par l'administration
????

merci , merci

Par **P.M.**, le **23/06/2011** à **22:06**

Bonjour,

Même si je ne suis pas spécialiste du statut de droit public, à ma connaissance le recours est possible :

Conformément aux règles de procédure en matière administrative, le -- auprès du service qui a notifié la décision

- auprès de l'autorité supérieure dont dépend le service qui l'a émise
- devant le Tribunal administratif

Mais bien sûr, il y a des délais à respecter...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale de la branche d'activité...

Par **fireman09100**, le **23/06/2011** à **22:29**

Merci beaucoup pour cette rapidité je n'arrive pas à trouver les textes faisant références à ces délais

super rapide ça fait du bien de se sentir moins seul

cordialement

Par **P.M.**, le **24/06/2011** à **02:01**

Je crois que c'est deux mois mais cela devrait être mentionné sur la notification...

Par **Julesverne78500**, le **23/11/2016** à **09:17**

Bonjour

Je suis fonctionnaire territorial et j'ai eu un accident en janvier 2015.

J'ai demandé la reconnaissance en accident de service . La collectivité m'a fait convoqué devant un expert agréé qui m'a mis un avis défavorable ainsi que la commission de réforme .

J'ai contesté et redemandé une contre expertise. Mon employeur me convoque pour établir la contre expertise. Je suis allé avec un médecin de recours spécialisé cardiologie et l'expert agréé a reconnu en accident de service. Ensuite mon dossier est passé à la commission de réforme qui m'a mis avis défavorable . Ma question est: pourquoi la commission de réforme ne suit pas l'expertise médicale. Quel recours et que dois-je faire pour que mon employeur ne suive pas l'avis de la commission de réforme. Mon employeur suivra la commission de réforme

Par **P.M.**, le **23/11/2016** à **09:41**

Bonjour,

Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet mais s'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...